

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1er avril 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par délibération du 13 juin 1994, le conseil de communauté a accepté le principe du financement d'équipements d'intérêt communautaire.

C'est dans ce cadre que, par délibération du 3 avril 1995, la communauté urbaine de Lyon a accordé son concours à la ville de Villeurbanne pour la réalisation d'une salle multisports l'Astroballe prévue pour accueillir des manifestations sportives de haut niveau ainsi que des rencontres internationales et qui répond aux besoins des usagers de l'ensemble de l'agglomération.

Un fonds de concours de 10 MF a été accordé pour un coût global de 60 MF et versé en 1995, conformément aux termes de la convention du 19 mai 1995, entre la communauté urbaine de Lyon et la ville de Villeurbanne.

En raison de l'augmentation constante de la fréquentation de cette salle multisports, la ville de Villeurbanne a envisagé les aménagements suivants :

- extension de la capacité d'accueil de la salle de 4 900 à 5 740 places (coût 2,65 MF),
- réalisation de l'espace village des sponsors (coût 0,60 MF),
- agencement de l'espace du club des partenaires (coût 0,25 MF).

L'ensemble de ces aménagements représente un coût total de 3,5 MF, qui serait financé comme suit :

- |                              |        |
|------------------------------|--------|
| - conseil général du Rhône   | 0,5 MF |
| - communauté urbaine de Lyon | 0,5 MF |
| - ville de Villeurbanne      | 2,5 MF |

**B - Propose** de décider l'attribution d'un fonds de concours de 0,5 MF à la ville de Villeurbanne pour l'extension de la salle multisports l'Astroballe, de l'autoriser à signer la convention de financement avec la ville de Villeurbanne et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu les délibérations du précédent conseil en date des 13 juin 1994 et 3 avril 1995 ;

Vu la convention passée avec la ville de Villeurbanne le 19 mai 1995 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Décide** l'attribution d'un fonds de concours de 0,5 MF à la ville de Villeurbanne pour l'extension de la salle multisports l'Astroballe.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer la convention de financement avec la ville de Villeurbanne.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée au budget de la Communauté urbaine - exercice 1998 - compte 657 540 - fonction 251.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,